



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

13.10.2025

Titre du projet du marché:

1-MA-002 - Projet Tramway t1 - Etape 2 - Pont tram sur l'autoroute / Mandat pluridisciplinaire : ingénierie génie civil, géotechnique et coordination de projet

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#22179

N° de la publication SIMAP:

#22179-01

Date de publication SIMAP:

27.08.2025

Adjudicateur:

Transports publics de la région lausannoise sa

FA-Achats

Chemin du Closel 15

1020 Renens - Suisse

+41 21 621 01 11

marchespublics@t-l.ch

Organisateur:

Transports publics de la région lausannoise sa

FA-Achats

Chemin du Closel 15

1020 Renens - Suisse

+41 21 621 01 11

Inscription:

Sur simap, pas de délai.

Visite:

Pas de visite prévue

Questions:

16.09.2025, sur simap

Rendu documents:

30.10.2025 12h00, le timbre postal ne fait pas foi.

Deux exemplaires papier et clé USB

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Autres CPV

71310000 Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

71330000 Services divers d'ingénierie

Description détaillée des prestations / du projet:

Dans le cadre de l'extension de la ligne du Tramway lausannois et de l'extension du réseau des transports publics de la région lausannoise, une nouvelle ligne de tramway t1.2, d'une longueur d'environ 3.3 km, sera réalisée entre la gare de Renens et Villars-Sainte-Croix, Croix-du-Péage. Cette extension est subdivisée en 3 périmètres géographiques distincts :

Périmètre N° 1 : Secteurs Pont-Bleu et Vernie : 1'300m (PK4+500 à PK5+800),

Périmètre N° 2 : Secteurs Arc-En-Ciel, Buyère et Cocagne : 1'420m (PK5+800 à PK7+217),

Périmètre N° 3 : Secteurs Croix-Péage et RC251 : 550m (PK7+333 à RC251).

Le tracé de cette extension se trouvera sur les communes de Crissier, Ecublens, Bussigny et Villars-Sainte-Croix.

Ces trois périmètres géographiques ont fait l'objet d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de génie civil (marché Entreprises 1-GC-001), qui ont été adjugés à 3 entreprises ou communautés de soumissionnaires à ce stade.

Cette extension comprend également la construction d'un pont ferroviaire enjambant l'autoroute A1 entre les PK7+252 et 7+318 environ. Cet ouvrage d'art fait l'objet d'un marché Entreprise spécifique(1-GC-002).

Un groupement de mandataires a déjà réalisé la phase 32 et une partie des phases 33 et 41 pour l'ensemble de l'extension du projet lausannois.

Les tl, Maître d'ouvrage et mandant, souhaitent s'appuyer sur de nouveaux mandataires pour effectuer la suite du projet. A cet effet, la phase 32 doit être complétée, les phases 33 et 41 doivent être achevées et les phases 51 à 53 seront réalisées en totalité (voir pièce 2 « Cahier des charges technique »).

Pour les périmètre géographiques N° 1 à N° 3 cités ci-avant, un appel d'offres pour un groupement pluridisciplinaire de mandataires a été publié en date du 30.06.2025 (marché 1-MA-001).

Le présent appel d'offres concerne le périmètre du pont tram sur l'autoroute.

Cet appel d'offres s'adresse à des groupements pluridisciplinaires de mandataires pouvant traiter tous les aspects du présent mandat, en tant que professionnels spécialisés selon les compétences requises au dossier d'appel d'offres.

Le présent appel d'offres porte sur les prestations de :

- Ingénierie civile, structure et ouvrages d'art
- Ingénierie géotechnique / géologie
- Coordination technique spatiale et coordination spatio-temporelle

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Admise hormis pour les prestations d'ingénierie génie civil, ouvrage d'art, de coordination technique spatiale et de coordination spatio-temporelle.

Maximum 25 %

Mandataires préimpliqués:

Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

- DUPARC Thibaut, tl – Chef de projet GC
- KUPFERSCHMID Jonas, tl – Responsable de projet t1.2
- LOURENCO Monica, tl – Acheteuse t1
- DOMON Sébastien, DGMR-IR – Chef de la division Infrastructures
- YOURASSOFF Laurent, Commune de Bussigny – Chef de service Aménagement et infrastructures

Suppléants :

- CHABIN Charles, tl – Chef de projet GC
- ROUBATY Quentin, tl – Responsable du programme Tramway lausannois
- JUSTES Anne, tl – Responsable de domaine achats ferroviaires
- DEBOSENS Samuel, DGMR – Chef de section - adjoint du chef de la division infrastructures
- SPASSOV Ivan, Service des Infrastructures

Conditions de participation:

cf critères d'aptitude

Critères d'aptitude:

Le soumissionnaire présente au moins une référence intégrant de la coordination technique spatiale et spatio-temporelle (les références des sous-traitants ne sont pas autorisées).

Le soumissionnaire présente au moins une référence d'études (Phase SIA 32) pour la conception ou la rénovation d'un pont ferroviaire. Le soumissionnaire présente au moins une référence de suivi de réalisation (Phases SIA 51, 52 et 53) pour la conception ou la rénovation d'un pont ferroviaire. A noter que le soumissionnaire peut présenter une seule référence de pont ferroviaire couvrant les phases d'études et de suivi de réalisation (les références des sous-traitants ne sont pas autorisées).

Note minimale 3/5 pour le critère d'adjudication n° 2.1 et 3.

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Prix 35
 - 1.1 Offre financière 20, méthode T1.5
 - 1.2 Temps consacré (heures) 15
2. Organisation pour l'exécution du marché 25
 - 2.1 Qualifications des personnes-clés pour l'exécution du marché 15
 - 2.2 Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché 5
 - 2.3 Nombre et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché 5
 - 2.4 Planning intentionnel 5
3. Qualités techniques de l'offre* 25
4. Organisation interne et développement durable 5
5. Références du soumissionnaire 10

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit du nombre de membres composant le comité d'évaluation ainsi que de leurs compétences techniques. Une valeur ajoutée aurait été d'enrichir cette démarche par le regard extérieur d'une personne externe intégrée au collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes